



PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITÉ - 39E CONGRÈS FÉDÉRAL (2022)

Suite à la commission exécutive fédérale du 13 juin 2022

N.B. Une [frise chronologique](#) permettra d'apporter les repères temporels nécessaires.

Il est certain que l'actualité et notre activité ont été intenses lors des trois années de ce mandat. La pandémie a provoqué l'arrêt de l'exercice de nos professions, pour certaines de façon quasi continue. La politique libérale d'Emmanuel Macron a continué de provoquer des dégâts sur les services publics et les droits sociaux, tandis que les crises internationales ont atteint un paroxysme avec le déclenchement de la guerre en Ukraine, tandis que n'a cessé de monter la mobilisation contre le changement climatique. Nous avons mené de rudes batailles, toujours en cours, pour le sens du travail, l'emploi, les droits sociaux, l'égalité de toutes et tous, avec des actions très longues, telles que les occupations du printemps 2021.

Ce rapport d'activité a vocation à faire le bilan, non exhaustif, de l'action de la commission exécutive sortante, au regard de cette période et en nous interrogeant sur la mise en œuvre des orientations adoptées lors du 38eme congrès dans la continuité des précédents.

Le contexte d'incertitudes politiques et la poursuite d'activité entre le moment de la rédaction et la tenue du congrès nécessiteront un complément par les motions d'actualité.

Le dernier rapport d'activité avait évité la succession chronologique pour aborder différents points de notre activité. La crise sanitaire et la situation politique impliquent de tirer le bilan de trois grandes périodes, avec des chevauchements :

1. LA BATAILLE CONTRE LE LIBÉRALISME
2. LE TEMPS DE LA PANDÉMIE
3. UNE SORTIE DE CRISE POUR PLONGER DANS LA SUIVANTE

Et de compléter l'analyse sur deux points :

4. LES CRISES À L'ÉCHELON INTERNATIONAL
5. BILAN DE L'ACTIVITÉ ENTRE ORGANISATIONS CONFÉDÉRÉES

1. LA BATAILLE CONTRE LE LIBÉRALISME

Bien que cette bataille ait commencé depuis plusieurs années et notamment sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et François Hollande, la lutte s'est intensifiée face au programme d'Emmanuel Macron qui entendait appliquer une purge libérale à notre pays.

Le ministère de la culture n'a pas échappé à cette position, ce qui nous a particulièrement mobilisé, en lien avec l'interprofessionnel ou directement dans notre champ.

1.1. – La lutte contre la destruction à petit ou grand feu des services publics

1.1.1. - Cap 2022 / loi 3Ds

Dès le début du quinquennat nous avons dénoncé le projet intitulé « cap 2022 » destiné à baisser les moyens des ministères publics. Tout en affichant une relative stabilité du budget du ministère de la culture, nous avons constaté puis combattu, avec l'éclairage de la Cgt Culture, le déshabillage de l'administration centrale. Ainsi la DGCA (Direction générale de la création artistique) a perdu un tiers de ses effectifs en quelques années, ce qui amoindrit sa capacité à



47 travailler et au passage ce qui pousse le ministère à recourir à des cabinets privés, pour une
48 dépense annuelle de 15 millions par an sur la période 2017-2020.

49

50 Nous avons surveillé les débats de la loi 3Ds (Décentralisation, déconcentration, différenciation
51 et simplification). Même si cette loi n'est pas aussi dure que le projet un temps nommé « 4D »,
52 elle présente le risque que des collectivités se désengagent de la culture au nom de la
53 « différenciation ». Nous avons lancé le débat concernant la nécessité de rendre obligatoire la
54 clause de compétence générale, qui permet mais n'impose pas aux différents niveaux de
55 collectivités d'intervenir dans le champ culturel.

56

57 1.1.2. Audiovisuel public : grève à Radio France, réorganisation de France TV

58

59 L'audiovisuel public a été particulièrement ciblé par les gouvernements d'Emmanuel Macron,
60 qui a osé parler de « honte de la République » juste avant que la pandémie ne démontre au
61 contraire son importance, tant du côté FTV que Radio France. Ces attaques et les restrictions
62 budgétaires ont été la cause de suppressions de postes et de missions. La fédération a soutenu
63 les syndicats des entreprises de l'audiovisuel public, confrontés à des baisses d'effectifs et à la
64 perte de sens des missions. Des mouvements de grève ont eu lieu à FTV notamment contre
65 l'externalisation de la production. Radio France a connu la plus longue grève de son histoire :
66 plus de deux mois à partir du 25 novembre 2019, quatre ans après le, déjà très long, conflit de
67 2015.

68 La bataille pour le maintien d'une ressource affectée, la Contribution à l'audiovisuel public (ex-
69 redevance), a commencé, Emmanuel Macron torpillant dès son entrée en campagne la mission
70 lancée par Matignon, que nous avons rencontrée, et annonçant son intention de la supprimer
71 dès l'été 2022, sous prétexte de "pouvoir d'achat", démagogie et mensonge que nous avons
72 dénoncés.

73

74 1.1.3. Les batailles contre la concentration dans les médias

75

76 Tandis que les médias publics sont affaiblis, le gouvernement n'a bien évidemment pas voulu
77 entendre notre demande d'une loi anti-concentration, pas plus dans l'audiovisuel, le cinéma
78 que dans l'édition phonographique ou le spectacle vivant, la musique étant particulièrement
79 touchée. Face à la volonté de créer des « champions européens » privés, sans doute du type
80 de groupes issus de la fusion TF1-M6, nous devons analyser nos actions et la construction de
81 nos revendications sur ce point, et mesurer leur portée très relative.

82

83 1.1.4. La progression de l'extrême droite et la difficile résistance des salarié-es 84 contre Bolloré

85

86 Après la mise au pas d'I-télé transformée en Cnews, chaîne de l'extrême-droite, Bolloré s'est
87 emparé de Europe 1, en y appliquant les mêmes méthodes d'incitation au départ pour changer
88 la ligne éditoriale. La fédération a soutenu la lutte des salarié-es en grève à l'initiative d'une
89 intersyndicale incluant le SNRT-Av-Cgt.

90 La fédération a rejoint le Collectif Stop Bolloré, lancé par le Snj-cgt avec des partenaires issus
91 de la bataille contre la loi de sécurité globale.

92

93 1.1.5. La mise en place contrastée du centre national de la musique (CNM)

94



95 Le centre national de la musique a vu le jour début 2020 absorbant le centre national de la
96 variété. Si nous sommes la seule organisation représentée au Conseil d'administration en la
97 personne de Philippe Gautier, la mise en place des instances du CNM s'est faite aux détriments
98 des organisations représentatives de salarié·es auxquelles des « personnalités qualifiées » sont
99 préférées), et au plus grand profit des employeurs privés. L'action de nos délégué·es a tâché
100 de contrebalancer ce déséquilibre et de faire avancer les droits, notamment en matière
101 d'égalité femmes/hommes.

102

103 1.2. La bataille pour les libertés fondamentales

104

105 Les manifestations syndicales ou celles des gilets jaunes ont connu des répressions policières à
106 un niveau jamais atteint depuis la guerre d'Algérie. L'action commune de la Cgt et de
107 nombreuses associations a empêché le gouvernement à mettre en œuvre une partie de la loi
108 de sécurité globale, l'interdiction de manifester pendant la crise sanitaire. Mais le schéma du
109 maintien de l'ordre à Paris notamment a durci l'action syndicale : nous avons dû contester de
110 nombreuses amendes, faire face à des interdictions de manifester et pour la première fois à la
111 convocation au commissariat de notre secrétaire général pour une « manifestation non
112 déclarée ». Même si la convocation en audition libre n'a pas eu de suite, cet acte non isolé à
113 l'encontre de responsables syndicaux, Cgt tout particulièrement, est révélateur des tentatives
114 d'intimidation couvertes par le ministère de l'Intérieur.

115

116 1.3. La bataille pour les droits sociaux

117

118 1.3.1. Retraite

119

120 La fédération et ses syndicats ont pris une part active à la mobilisation contre le projet de
121 retraite à points, notamment à partir du 5 décembre 2019.

122 Notre réseau auprès des professionnel·les a permis l'organisation du concert de grande
123 ampleur au cirque Phénix le 22 janvier 2020, très apprécié à la base. Nous avons analysé ce
124 projet, imposé à l'assemblée nationale par un 49.3 puis suspendu, à l'aune de la pénalisation
125 qu'il entendait mettre en œuvre. Les jeunes, les travailleurs précaires, les femmes en général,
126 auraient été touchés, et nous avons mis en lumière la violence du texte envers nos deux
127 régimes spéciaux (Opéra de Paris et Comédie Française), envers les artistes et technicien·nes
128 intermittent·es du spectacle, envers les autrices et auteurs, envers les artistes enseignant·es,
129 ou toutes celles et tous ceux dont les carrières auront connu des passages privé/ public.

130 Nous avons pointé le risque particulier et double pour les autrices et auteurs de baisse des
131 droits et de mise à la charge du budget du ministère de la Culture des points de retraite
132 correspondant aux cotisations patronales : cette participation de 350 millions € aurait constitué
133 un transfert du ministère du travail ou des affaires sociales à la culture, et un dangereux
134 précédent par exemple pour les annexes 8/10.

135 Les mobilisations ont été particulièrement fortes dans certains établissements, très en vue
136 médiatiquement, mais l'analyse oblige à constater lucidement que toutes nos professions n'ont
137 pas connu le même niveau d'action et de participation aux grèves.

138 Enfin la déclinaison de la revendication CGT de retraite à 60 ans dans nos professions n'a pas
139 trouvé suffisamment d'espace de discussion.

140

141 1.3.2. Assurance chômage

142



143 La pandémie n'a pas dissuadé le gouvernement de mettre en œuvre sa réforme de l'assurance
144 chômage du régime général, qui touche des professionnel-le-s de nos secteurs, autres que
145 celles et ceux relevant des annexes 8 et 10. Nous avons porté avec difficulté dans la
146 confédération le besoin d'intéresser toutes nos orgas à cette bataille, dont le fond intéresse
147 des millions de travailleuses et travailleurs précaires.

148

149 1.3.3. Conventions collectives et fusion des branches

150

151 Si l'essentiel du chantier de fusion à marche forcée des branches couvertes par des conventions
152 collectives a été stoppé par la pandémie, la fédération a porté avec le Sfa des recours en Conseil
153 d'Etat et une QPC (question prioritaire de constitutionnalité) en Conseil Constitutionnel. Celui-
154 ci, saisi après l'intégration de la convention des artistes interprètes embauchés pour un
155 programme de télévision à la convention de la production audiovisuelle, a établi une
156 jurisprudence donnant les conditions de la fusion, consolidant des droits des organisations
157 représentatives et les garanties pour les salarié-es pendant la période de fusion.

158

159 1.3.4. Application de la loi LCAP sur les artistes amateurs

160

161 La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine a fixé en 2016 un
162 nouvel encadrement des pratiques des artistes amateurs. Tout au long de ce mandat, nous
163 avons été attentifs au respect du cadre légal et réglementaire en rappelant d'une part à l'Etat
164 ses obligations en la matière et d'autre part, en engageant une démarche active devant les
165 corps de contrôle dans l'affaire "Rockin 1000" au cours de laquelle le producteur du stade de
166 France a organisé un spectacle à titre lucratif avec 1000 musiciens amateurs sans aucun
167 accompagnement de la pratique amateur.

168

169 1.3.5. Lutte contre les abus de CDD dans le secteur

170

171 Si nous ne sommes pas parvenus à obtenir un accord interbranche dans le champ du spectacle
172 pour encadrer le recours à des CDD et limiter ainsi les abus, des actions juridiques ont pris place
173 au sein des entreprises de l'audiovisuel public. Dans le champ du spectacle vivant, une plainte
174 pénale a été déposée à l'encontre d'une collectivité territoriale ayant recours
175 systématiquement à des artistes du chœur et de l'orchestre sous CDD, pour défendre la
176 permanence de l'emploi là où elle est possible.

177

178 1.3.6. Droit à la formation : les atteintes au droit (CPF transition) et le maintien de 179 l'Afdas en tant qu'OPCO

180

181 La mise en œuvre de la scélérate loi dite, dans un grand retournement sémantique, « *Liberté
182 de choisir son avenir professionnel* » a eu deux effets principaux : redéfinir la mission et les
183 paramètres des anciens OPCA en OPCO (opérateurs de compétence) et revoir l'accès au droit
184 à formation notamment le CPF, monétisé, et surtout le CPF transition. L'AFDAS a été sauvé de
185 justesse et a obtenu l'agrément en tant qu'OPCO, notamment grâce à l'action de la présidente
186 Cgt et à l'action de l'USPAOC qui a obtenu l'adhésion de la branche du sport à l'AFDAS au lieu
187 de l'OPCO cohésion sociale.

188 Mais nous avons continué à revendiquer un changement de périmètre pour permettre les
189 transitions dans nos professions et pallier les refus de prises en charge par les associations
190 régionales Transition Pro, notamment pour les intermittents du spectacle.



191

192

1.3.7. Protection complémentaire

193

194 La prévoyance santé a nécessité notre vigilance et notre participation active aux instances
195 d'Audiens, en pleine évolution dans le double contexte de mise en concurrence et de
196 réformes incessantes.

197

198

199

1.4. Les droits et moyens syndicaux

200

201 Depuis la loi Travail et les ordonnances Macron, nous subissons les effets de la baisse des
202 moyens des IRP. Nous n'avons pas pour autant cessé de revendiquer la création de CHSCT de
203 branches, notamment dans l'interbranche EAC et SVP, qu'il faut, de plus, doter de compétences
204 environnementales.

205

206 Nous avons lutté contre la discrimination syndicale, en particulier en soutien à notre déléguée
207 SYNPTAC au CDN La Commune Aubervilliers.

208

209 La question de la représentativité (de la cgt au niveau national, de la fédération et des syndicats
210 dans les branches) a été au premier plan lors des élections TPE de mars 2021. La CGT spectacle
211 consolide sa première place dans le spectacle vivant (EAC et SVP) ainsi qu'en production
212 audiovisuelle et dans certains champs de l'USPAOC, alors que la situation est moins favorable
213 en films d'animation, en prestation (IDCC 2717) et dans le sport.

214 Pour autant, nous devons poursuivre l'analyse de nos échecs et réussites et amplifier nos
215 actions pour nous implanter notamment dans les nombreux déserts syndicaux. ([Tableau de
216 représentativité dans les branches](#)).

217

218

1.5. Les prémices d'une action sur la transition écologique dans le spectacle

219

220 À la suite de l'adoption de la motion par le 38e congrès définissant notre action concernant la
221 transition écologique, nous avons mis en place une commission spécifique qui a organisé
222 plusieurs débats mais qui a peine à entraîner une réflexion large dans nos syndicats sur des
223 axes précis : déplacements, organisation du travail, salaires, santé au travail, etc... La question
224 s'est posée de la spécificité de notre action en tant que syndicat dans ce cadre, au regard des
225 conditions de travail, de la définition des postes, de l'articulation avec la santé au travail. C'est
226 ainsi que nous revendiquons des CHSCT dans toutes les branches, dotés de compétences
227 environnementales.

228 Nous avons obtenu un début de débat en bureau du CNPS avec la mise en place d'une sous-
229 commission spécifique. A l'heure du « verdissement » insincère de Macron, nous devons tirer
230 le bilan de ce bon mais trop faible début d'implication de nos professions dans les questions de
231 transition écologique.

232

233

1.6. Focus sur un axe majeur de notre orientation : l'égalité femme/homme

234

235 Dans le contexte des mouvements revendicatifs dans la société, le monde du travail et nos
236 professions en général, les revendications pour l'égalité ont été un axe de travail majeur du
237 mandat écoulé, sur la base du rapport d'orientation du 38ème congrès.



238 La fédération et ses syndicats ont revendiqué la mise en œuvre de mesures pour l'égalité de
239 droits, des salaires, d'accès aux responsabilités et pour lutter contre les violences sexistes et
240 sexuelles y compris en analysant les spécificités de l'exercice de nos professions.
241 La fédération a initié et obtenu la signature unanime d'un plan d'action en cinq axes entre les
242 cinq organisations syndicales représentatives des salarié-es et la Fesac.
243 Toutefois ce plan a surtout été concrétisé par la mise en place de la cellule d'écoute financée
244 par le ministère de la culture et opérée par Audiens.
245 De nombreux collectifs ont porté cette question, signe d'une évolution sociétale majeure mais
246 encore insuffisante. Certains d'entre eux ont accepté des mobilisations communes (MeToo
247 Musique et Théâtre, notamment).
248 Ainsi le CNC a mis en œuvre pour partie la conditionnalité des aides à des mesures de
249 prévention et favorisant l'embauche de cheffes de poste, mais le ministère et le CNM s'y sont
250 refusés dans le champ du spectacle vivant, malgré nos revendications précises pour faire
251 reculer l'environnement sexiste, en amont et en prévention également des agressions
252 sexuelles.
253 La participation au collectif confédéral a été active, via notre représentante. De même, notre
254 participation aux mobilisations des 25 novembre et 8 mars est intéressante mais peut être
255 amplifiée.
256
257 Enfin la réflexion et la mise en œuvre de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles
258 dans la Cgt spectacle et ses syndicats doit se poursuivre en lien avec la cellule de veille
259 confédérale ad hoc, avec laquelle un travail de prévention peut se mettre en place. Il a été jugé
260 plus efficace d'agir en lien avec elle, plutôt que de créer notre propre cellule : l'expérience
261 reconnue, bien qu'encore contestée par une minorité d'organisations confédérées, permet
262 d'avancer sur la prévention et la présomption de reconnaissance de sincérité des victimes.
263
264 La lutte contre le capitalisme s'est donc doublée d'une lutte contre le patriarcat dans toutes
265 ses formes, les deux pouvoirs étant étroitement imbriqués.

267 1.7. Le partage de la valeur

268
269 Dans la foulée de la directive européenne pour le partage de la valeur des œuvres diffusées sur
270 internet, obtenue de justesse juste avant les élections au parlement européen de mai 2019,
271 nos syndicats d'artistes et d'autrices-auteurs se sont lancés dans la bataille pour obtenir la
272 déclinaison de ce partage: enjambant la pandémie, les négociations ont notamment abouti à
273 l'accord du 12 mai 2022 sur la garantie minimale de rémunération (GRM) définissant les minima
274 et la proportionnalité des rémunérations des artistes dont les œuvres sont diffusées en
275 streaming. Le travail commun avec les OGC, principalement l'ADAMI, est à marquer d'une
276 pierre blanche.

278 2. LA PANDÉMIE

279 2.1. L'action pendant le 1er confinement

280
281 La soudaineté et la violence de l'épidémie ont conduit le gouvernement à instaurer des paliers
282 très rapprochés de fermeture des établissements recevant du public puis des confinements et
283 couvre-feux successifs. Nous avons apporté notre soutien aux personnels soignants et dénoncé



284 avec toute la CGT les conséquences de la destruction du système de santé publique,
285 l'impréparation des stocks de masques, la mise à mal de la recherche en France, qui a empêché
286 la découverte d'un vaccin au pays de Pasteur. Le fait majeur dans nos secteurs a été la définition
287 de secteurs essentiels et donc "non-essentiels", malédiction qui a frappé nos métiers,
288 révélatrice de la conception contestable du pouvoir de la démocratie dans sa dimension
289 culturelle.

290

291 2.1.1. Les propositions de la fédération et de ses syndicats

292

293 Dès les premières interdictions, nous avons œuvré pour faire étendre les dispositifs d'activité
294 partielle à nos professions et revendiqué une prise en charge à 100% du salaire, y compris
295 intermittent-es du spectacle, pour le maintien des rémunérations dans les secteurs publics et
296 subventionné et pour des dispositions indemnisant les autrices et auteurs. Nous avons
297 cependant dénoncé les limites du recours à l'activité partielle qui, en dehors d'un pic en avril
298 2020, ne s'est pratiquement pas appliquée aux CDD, en particulier aux intermittent-es du
299 spectacle.

300 Lors du premier confinement du printemps 2020, nous avons repris et fédéré les revendications
301 de maintien et de prolongation des droits à assurance chômage des artistes et technicien-nes
302 intermittent-es du spectacle. L'activité syndicale s'est appuyée sur des appels à large
303 recensement et sur un gros travail sur les réseaux sociaux puis sur des actions de rue dès le 6
304 mai 2020.

305 Ces revendications, basées sur le principe de permettre à chaque allocataire d'être indemnisé-e
306 jusqu'à retrouver une année normale de travail, exempte de toute interdiction, n'ont été que
307 partiellement entendues par les gouvernements Philippe et Castex : une première
308 prolongation, annoncée en juin 2020, à date fixe jusqu'au 31 août 2021 puis le lancement de la
309 mission confiée à André Gauron.

310

311 2.1.2. La première "année blanche" et ses limites

312

313 Si nous avons obtenu une première prolongation, le contexte de l'annulation des festivals à
314 l'été 2020, a singulièrement tendu la situation de l'emploi dans le spectacle vivant, tandis que
315 les autres secteurs d'activité retrouvaient une activité quasi normale. Le cinéma a continué de
316 subir les effets des restrictions d'accès du public aux salles, mais avec un effet moindre sur le
317 volume d'emploi, en baisse mais compensé par l'activité de productions de programmes
318 audiovisuels, notamment pour les plateformes numériques.

319 La première prolongation vite appelée "année blanche" a montré ses limites : nous avons alerté
320 sur la date fixe, inégalitaire à termes en sortie, et sur la situation des entrant-e-s, jeunes la
321 plupart du temps pour lequel-les aucune mesure n'a alors été prise. De même les gels des fins
322 de droits, seule mesure appliquée aux allocataires du régime général, y compris dans nos
323 secteurs, ont été dénoncés comme largement insuffisants et maltraitants.

324

325 Dès les premières semaines de confinement, les syndicats ont aussi négocié des protocoles
326 sanitaires pour permettre une reprise d'activité dès juin 2020, notamment en se reposant sur
327 les CCHSCT existants des secteurs de la production cinématographique et production
328 audiovisuelle qui se sont réunis pour l'occasion. Ce travail conjoint a débouché sur le guide de
329 référence dans ces secteurs encore mis à jour aujourd'hui, et servant à toute la profession dans
330 la production cinématographique et audiovisuelle, et à des recommandations de la DGCA dans

331 le spectacle vivant. En complément, une négociation a été menée dans le doublage, secteur de
332 la prestation technique, facilitant aussi la reprise d'activité des studios dès l'été 2020. Bien
333 qu'émaillé par les contraintes liées à la COVID, il n'aura fallu que quelques mois pour retrouver
334 le niveau normal d'activité, voire à le dépasser.

335 Nous avons soutenu l'action conduite par l'Uspaoc à l'égard des salarié-es dans le domaine de
336 l'animation et des centres sociaux qui, en première ligne, ont été chargés de l'accueil des
337 enfants du personnel hospitalier sans équipement de protection (masque).

338 2.1.3. Une action à distance avec les moyens numériques et les réseaux sociaux

339
340 La fédération déjà partiellement équipée pour les réunions à distance et le télétravail a pu tenir
341 le choc dès le premier confinement. L'action sur les réseaux sociaux a été amplifiée : elle a fait
342 surgir de nouvelles pratiques, a nécessité de s'adapter et suscité des adhésions. Elle a interrogé
343 toutefois nos outils et notre capacité à communiquer via de nouveaux canaux.

344

345

346 2.2. Les mesures générales et la bataille contre un gouvernement assurant le capital tous 347 risques

348

349 L'ensemble des mesures prises par le gouvernement, pour faire face à l'arrêt puis le
350 ralentissement de l'économie, s'il a préservé les emplois permanents, a surtout préservé le
351 capital, en ne mettant à aucun moment à contribution les dividendes des actionnaires, ni même
352 en conditionnant les aides publiques au maintien à long terme de tous les emplois en CDI
353 comme en CDD. La fédération, à l'unisson de la Confédération, a porté ce conditionnement des
354 aides, en obtenant in extremis des mesures d'ajustement de certaines mesures FONPEPS, mais
355 limitées au 31 juillet 2022. Nous continuons de dénoncer ce délai trop court, d'autant que les
356 aides FONPEPS issues de la concertation 2016 arrivent à échéance au 31 décembre 2022.

357

358

359 2.2.1. La santé publique payant le prix des attaques de longue date

360

361 La fédération et ses syndicats ont fait part de leur solidarité avec les personnels soignants et
362 exigé la rénovation et le refinancement du système public de santé et de sécurité sociale, dont
363 la pandémie a montré à la fois l'utilité et la fragilisation après des années de remise en cause.

364

365 2.2.2. L'adaptation de l'accès aux indemnités de sécurité sociale

366

367 Nous avons exigé, en commun avec le collectif des Maternitantes, et obtenu, quoi qu'avec
368 retard, l'adaptation pour tous-tes les précaires, de la règle de maintien de droits : le décret du
369 18 novembre 2021 porte cette période de 3 mois à 12, quelles que soient les contrats de travail
370 intervenus avant les arrêts maladie, maternité ou accident du travail. De même le décret du 31
371 décembre 2021 a adapté le seuil d'ouverture de droits à 600 Smic horaires au lieu de 900.

372 Les interdictions ou restrictions d'activité ont rendu encore plus nécessaires ces mesures.

373 Pour la seconde fois depuis 2015, ce gain s'est fait au bénéfice des tous les précaires qu'elles
374 ou ils soient des intermittent-es du spectacle ou non.

375 Toutefois perdurent le très mauvais traitement apporté à de nombreux dossiers par les CPAM
376 pour des CDD, notamment hors Ile-de-France, et le scandale du recouvrement pour les artistes
377 autrices et auteurs depuis le transfert de celui-ci en Limousin. Notre fédération et ses syndicats



378 ont saisi la médiatrice nationale de la CNAM à de nombreuses reprises et demandé par
379 l'intermédiaire de nos représentantes confédérales une rencontre à l'actuel directeur de la
380 CNAM-TS.

381

382 2.2.3. La santé au travail la plus menacée parmi les organismes sociaux ayant subi le 383 choc de la baisse de collecte

384

385 Les arrêts d'activité ont fragilisé nos organismes de protection sociale. Si la caisse des congés
386 spectacle a absorbé le choc avec beaucoup moins de défaillances dans les versements que
387 craint en 2020, les contrats portés par Audiens prévoyance ont dû être revus.

388 Le centre médical de la Bourse (CMB) n'a dû sa survie qu'à un prêt garanti par l'Etat (PGE) puis
389 à son rapprochement avec le service de santé au travail de la publicité, donnant naissance à un
390 nouvel ensemble : Thalie santé. Nos représentant-es ont œuvré pour éviter la dissolution de
391 l'ex-CMB dans un ensemble interprofessionnel, noyant les spécificités des professions du
392 spectacle, y compris des enfants amenés à travailler dans ces activités.

393

394 2.2.4. L'activité partielle : inadéquation à nos métiers

395

396 Dès les premières semaines du confinement initial, notre fédération a porté la nécessité
397 d'adapter le dispositif à nos professions, en particulier pour les artistes rémunérés au cachet.
398 Malgré ces adaptations obtenues, au frais de l'Etat et pour un tiers au frais de l'Unedic,
399 l'attitude des employeurs a rapidement consisté à ne pas reconnaître l'existence de la majorité
400 des engagements en CDD et à ne les proposer qu'au dernier moment.

401 Les employeurs publics ou subventionnés se sont parfois fait tirer l'oreille pour appliquer soit
402 l'activité partielle, soit le maintien des rémunérations sur fonds publics. Notre intervention a
403 ainsi permis à ce que les équipes du festival de Cannes appliquent l'activité partielle à ses
404 salarié-es lors de l'annulation en 2020. A France TV, l'alliance des syndicats minoritaires a signé,
405 contre l'avis de la CGT, un accord instaurant une prime de dédit pour les technicien-nes
406 inscrit-es au planning et perdant des journées du fait des restrictions d'activité. Plutôt que de
407 maintenir l'ensemble des salaires sur la base de l'activité précédente, cette prime a permis à
408 FTV de faire plusieurs millions € d'économie sur la masse salariale des intermittent-es du
409 spectacle, et aurait même pu être qualifiée de fraude à l'assurance chômage, l'entreprise
410 assurant un "complément" aux allocations.

411 Des gros employeurs privés ont tenté de contourner leur responsabilité. Nos syndicats du
412 spectacle vivant, en bon lien avec la CGT Commerce, ont bataillé contre la direction de Disney
413 pour faire valoir l'activité partielle pour tous les CDD, intermittent-es ou non. La fédération a
414 obtenu l'intervention du ministre de la Culture, Franck Riester, pour ramener à la raison la
415 direction du parc de loisirs.

416

417

418 2.3. La Culture considérée comme durablement non essentielle et jugée à l'aune de sa 419 faible importance économique

420

421 Dès le démarrage de la pandémie, les premières mesures ont ciblé les établissements recevant
422 du public, du fait des risques de propagation. Pour autant, la définition des commerces non
423 essentiels a vite exclu les librairies, par exemple, et écarté les lieux de spectacle et salles de
424 cinéma.

425

426 Nous avons bataillé contre la définition des professions et secteurs jugés “essentiels” : sans
427 confondre le rôle des soignants avec celui de nos métiers, la CGT spectacle et ses syndicats
428 n’ont cessé d’arguer de l’importance de nos activités, y compris pour le bien-être de nos
429 concitoyen-ne-s. La méthode Macron et son mépris se sont exprimé pleinement lors de la
430 rencontre avec quelques personnalités triées sur le volet le 6 mai à l’Elysée, le président
431 appelant “à enfourcher le tigre” pour se réinventer, dans un discours déconnecté de la réalité,
432 et accouchant de quelques mesures insuffisantes.

433
434 La forte dichotomie entre le spectacle vivant et l’audiovisuel ou le cinéma est apparue. La
435 gestion par un établissement unique, le CNC, le caractère industriel du cinéma, et le fort besoin
436 de programmes audiovisuels ont vite atténué les effets de la crise sanitaire sur l’emploi dans
437 ces secteurs alors que le spectacle vivant a été violemment touché, a fortiori dans le privé, et
438 de façon encore plus violente et récurrente dans le spectacle occasionnel et les gros concerts.

439
440 La fédération a dénoncé l’introduction du pass sanitaire puis du pass vaccinal, tout en étant
441 favorable à la vaccination contre le Covid-19. Le débat sur ces pass et sur les vaccins a été un
442 des plus difficiles en interne dans la période, à la recherche d’une position majoritaire et non
443 clivante, visant la position la plus large mais compliquée par le débat entre des tenants d’une
444 ligne favorable aux pass et des expressions minoritaires mais parfois virulentes contre la
445 vaccination.

446

447

448 2.4. Les occupations les plus longues et les plus larges de notre histoire

449

450 Nous avons construit plusieurs dates de mobilisations ponctuelles, en déclenchant un
451 mouvement unitaire entre organisations de salarié-es et d’employeurs, notamment le 15
452 décembre 2020. Début 2021 des occupations ponctuelles ont démarré (Philharmonie de Paris,
453 puis TNP de Villeurbanne lors des Victoires de la musique).

454 Le 4 mars 2021 à l’issue de la manifestation à Paris lors d’une nouvelle journée de mobilisation
455 nationale, nous avons lancé l’occupation du Théâtre de l’Odéon. Grâce au réseau des
456 militant-es CGT spectacle, activé à distance du fait de la crise sanitaire, d’autres occupations
457 ont suivi dans de nombreuses villes. Le mouvement s’est rapidement propagé au-delà des lieux
458 occupés à l’initiative de nos militant-e-s.

459 L’ampleur et sa durée ont été une réponse au mépris du gouvernement. Nous avons fait
460 rapidement l’analyse qu’il fallait à la fois tenir les revendications professionnelles (plan de
461 relance de l’emploi, maintien et prolongation des droits à la sécurité sociale et à l’assurance
462 chômage, soutien aux organismes sociaux de nos secteurs...) et les articuler avec la
463 revendication d’annulation de la réforme d’assurance chômage, néfaste pour les droits des
464 CDD autres que ceux des ressortissants des annexes 8 et 10, mais menaçant à terme l’existence
465 de celles-ci.

466 Les étudiant-e-s des écoles d’art dramatique et conservatoires se sont joints très tôt au
467 mouvement, en souhaitant exprimer leurs revendications d’un droit à entrer dans nos
468 professions, et conserver leur autonomie. De nombreux échanges fructueux ont eu lieu entre
469 les lieux occupés.

470 Au-delà des revendications professionnelles et de la contestation de la réforme d’assurance
471 chômage, les agoras en plein air devant les lieux occupés sont devenus les seuls lieux de débats
472 publics, de spectacle en plein air, caisses de résonance des luttes sociales et de bataille contre
473 la précarité

474

475 La Cgt spectacle et ses syndicats ont été à l'origine et les animateurs peu contestés d'un
476 mouvement pluriel, dans lequel les coordinations ont été alliées mais minoritaires, et qui a vu
477 surgir ponctuellement quelques noyaux de Solidaires. A *contrario* des confrontations très
478 tendues ont eu lieu dans quelques villes comme à Bordeaux et Rennes, avec des personnes
479 hostiles et parfois proches des mouvements black bloc.

480

481 Au sein de la CGT, des liens très forts sont apparus ou se sont développés avec des unions
482 départementales et le CNTPEP (Comité des travailleur-se-s et privé-e-s d'emploi), par exemple
483 à Nantes, Niort, Grenoble, Auch ou en Bretagne, ainsi qu'avec l'URIF (Union régionale IDF).
484 D'autres régions n'ont pas pu s'organiser et ont été identifiées comme terrain de
485 développement. Par ailleurs, nous avons regretté une difficulté à obtenir une large impulsion
486 confédérale et une implication des autres champs professionnels pour amplifier les actions et
487 contrer la réforme de l'assurance chômage, au-delà des recours devant le Conseil d'Etat. Ceux-
488 ci, portés par la confédération avec toutes les centrales, ont montré leur limite après que le
489 Conseil ait été mis au pas et retourné par le gouvernement.

490 Nous avons tâché de traduire cette activité en région en structurant et renforçant nos unions
491 régionales fédérales (URF) et les collectifs au plus près des bassins d'emploi. Ce renforcement,
492 acté de façon prémonitoire par notre orientation au 38ème congrès fédéral en est à ses débuts,
493 et nécessite d'intéresser toutes nos bases, y compris de salarié-es permanent-es dans le
494 spectacle vivant et l'audiovisuel.

495

496 La période a révélé des rapports de plus en plus difficile avec une partie du patronat de nos
497 secteurs qui se droitise, tel que le SYNDEAC (qui n'a œuvré que pour la réouverture des lieux
498 fermés) et des espaces de discussion avec d'autres (FSICPA) et surtout la FNCOF (fédération
499 des comités des fêtes, œuvrant dans le champ du spectacle occasionnel.

500

501 L'extrême-droite s'est manifestée de façon hostile au moins à deux reprises : dégradation à
502 Nantes et attaque violente contre les occupants et un vigile du théâtre d'Orléans le 1er mai
503 2021, agression qui a valu une condamnation contre l'auteur principal des violences.

504

505 Les relations avec la police ont parfois été dures, notamment avec le préfet de Police de Paris,
506 particulièrement obtus et principal instigateur de la criminalisation des luttes, protégé par ses
507 supérieurs.

508

509 Les occupations ont duré parfois plus de trois mois, connu une forte médiatisation, du moins à
510 son démarrage. Le bilan de sa réussite est contrasté selon les revendications et la situation plus
511 ou moins tendue au regard de l'emploi des professionnel-le-s touché-e-s par la pandémie et les
512 décisions du gouvernement.

513

514 2.5. Les travailleuses et travailleurs précaires en double ou triple peine

515

516 Malgré les mesures prises par le gouvernement, qu'il l'ait fait "spontanément" ou que nous les
517 ayons obtenues par les négociations et les luttes, la situation des travailleuses et travailleurs a
518 été le reflet de leur précarité.

519 Les autrices et auteurs ont été sans doute les plus malmené-es, proportionnellement au côté
520 aléatoire de leur activité antérieure, notamment pour les artistes plasticien-ne-s.



521 Nous n'avons eu de cesse de démontrer que, parmi les artistes et technicien-n
522 intermittent-es du spectacle, celles et ceux relevant du spectacle vivant, notamment privé,
523 encore plus dans la musique, n'ont pas été couvert-e-s par la "promesse" du président de ne
524 pas voir la crise sanitaire dégrader les revenus.

525 Les travailleur-ses précaires ne relevant pas des annexes 8 et 10 du régime d'assurance
526 chômage, y compris de nos secteurs ou proches (CDD travaillant sur les festivals, professions
527 hôtelières ou touristiques) ont été fragilisé-e-s, doublement par la perte d'emploi et le recul
528 des droits décidé par le gouvernement.

529

530

531 2.6. Analyse des réponses du gouvernement à nos revendications

532

533 Le principal échec porte sur l'impossibilité d'obtenir le vaste plan pour l'emploi que nous
534 revendiquions, à la hauteur de la perte de masse salariale non couverte par l'activité partielle,
535 même si les mesures FONPEPS ont été gagnées. Dans certaines régions, des camarades ont
536 obtenu le financement de dispositifs pour l'activité et l'emploi : Ouvrir l'Horizon en Pays de
537 Loire, décliné dans plusieurs régions, Fonsat dans le Loiret, cabaret financé par des CSE en
538 Deux-Sèvres et permettant au passage l'identification de nouveaux publics parmi les salarié-es
539 ressortissant des CSE en question...

540

541 La période a mis en lumière à la fois les effets durables (notamment le seuil des 507 heures) et
542 les limites de l'accord annexes 8 et 10 de 2016 : la clause de rattrapage et les mesures
543 subsidiaires peuvent être mieux articulées. L'absence de traduction de l'accord unanime de
544 janvier 2019 avec la FESAC et les autres OS se fait sentir en 2022, avec notamment le retour
545 des revendications pour réduire les franchises.

546

547 Les choix du gouvernement, à la suite du rapport Gauron, annoncés le 11 mai 2021 lors d'un
548 CNPS plénier plusieurs fois repoussé, ont annoncé une sortie d'année blanche chaotique et
549 pour certain-e-s, les plus touché-e-s, catastrophique. Les propos de la ministre du travail,
550 devenue première ministre après la réélection d'Emmanuel Macron, reprenant l'antienne du
551 Medef et considérant les annexes 8 et 10 comme une "subvention culturelle" sont
552 annonciateurs de profonde remise en cause de la solidarité interprofessionnelle comme des
553 droits de nos professions.

554

555 Nous avons obtenu l'engagement de mise en place de COREPS dans chaque région avant le 30
556 juin 2022, promesse en partie respectée, et qui a impliqué notre engagement au niveau local.

557

558 La fédération et ses syndicats ont très largement agi dans cette période, ont infléchi la ligne
559 gouvernementale mais n'ont pas empêché celui-ci de dérouler l'essentiel de sa potion libérale
560 et destructrice.

561

562 2.7. La mise au débat du NSTS face au libéralisme

563

564 En amont et surtout lors des occupations, et grâce à un groupe de réflexion spécifique, nous
565 avons porté sans relâche, la revendication de la CGT de construire un nouveau statut du travail
566 salarié (NSTS) et son outil la sécurité sociale professionnelle (SSP). Cela nous a permis de
567 confronter ces orientations aux propositions de Bernard Friot comme de la CIP, et de relancer



568 le débat dans la Confédération. Celle-ci a décidé de remettre en place une commission chargée
569 de porter cette orientation, mal connue et mal défendue depuis quelques années.
570 Sur le fond, ces débats ont permis de donner corps à l'affrontement entre d'une part l'horizon
571 de droits attachés à la personne tout au long de la vie et garantis collectivement et d'autre part
572 la visée libérale projetant de réduire la protection sociale à un filet de sécurité individuel,
573 conditionné à des contraintes de la ou du salarié·e au profit du patronat, et à la privatisation
574 aux profits des assurances privées de la sécurité sociale et de la protection complémentaire.
575

576 3. LA SORTIE DE CRISE ?

577 3.1. L'année 2022 : une fausse sortie de crise sanitaire, un vrai retour à l'agenda libéral 578 après le "quoi qu'il en coûte", la bataille continue ! 579

580 Nous avons dénoncé le refus du gouvernement de répondre à nos demandes. D'un côté
581 Emmanuel Macron a poursuivi son plan de lutte contre l'épidémie avec pass sanitaire et
582 vaccinal, annulations dans le champ du spectacle occasionnel en août 2021, en décembre, et
583 encore interdiction des concerts debout ou de grands événements en janvier et février 2022,
584 sans qu'aucune mesure compensatoire ait été prise pour les salarié·es concerné·es, en dehors
585 de la poursuite de l'activité partielle quasi inopérante. De l'autre, le calendrier électoral a dicté
586 une fable parallèle selon laquelle des mesures supplémentaires n'avaient plus lieu d'être, le
587 président ayant sauvé le pays.

588 Nous avons revendiqué, y compris auprès de Bercy, un fonds de garantie pour le spectacle
589 vivant permettant de payer les salaires de toutes les prestations annulées, sans succès et en
590 contradiction une fois de plus avec la parole du gouvernement de "prendre en charge les
591 conséquences de ses décisions".
592

593 Du côté des services publics, la reprise du saccage a relancé la lutte contre cette politique. De
594 même que la bataille se prolonge et se poursuit contre les fermetures de lits d'hôpitaux, nous
595 revendiquons la hausse des budgets dans le spectacle vivant subventionné, dans l'animation,
596 pour permettre d'enrayer la baisse des salaires et les augmenter à la mesure des attentes.

597 De même, la bataille a commencé pour la sauvegarde de la contribution à l'audiovisuel public,
598 lutte unitaire à l'initiative de la CGT (SNRT et fédération y travaillant en amont), avec le
599 lancement d'une pétition commune et un appel à la grève au 28 juin 2022.
600

601 La poursuite et la généralisation du pass culture (par une société privée créée pour l'occasion),
602 marchandisation de la culture au détriment des politiques publiques de médiation, est une
603 autre illustration de la croyance aveugle de Macron dans la supériorité du marché, que nous
604 avons eue à combattre dans ces trois années.
605

606 Après le passage en force sur l'assurance chômage et ses conséquences destructrices pour les
607 travailleur·ses précaires du régime général, Emmanuel Macron entend poursuivre la
608 destruction du service public de l'emploi, avec le projet flou de France Travail.

609 Les prochaines négociations sur l'assurance chômage, en théorie (au moment d'écrire ces
610 lignes et sous réserve des motions d'actualité) avant l'échéance du 1er novembre 2022, nous
611 ont imposé de préparer la négociation, afin de nous prémunir des menaces envers les annexes
612 8 et 10.
613



614 Les luttes pour les salaires ont repris de façon inégale. Les négociations dans le champ de
615 plusieurs branches, occasionnant de fait des baisses en euros constants. Des grèves ou
616 menaces de mouvements sociaux ont permis des avancées comme au 104 à Paris, réunissant
617 salarié·es permanent·es et intermittent·es du spectacle, avec l'appui de nos syndicats et de la
618 fédération.

619
620 Il a fallu contrer la rhétorique des “métiers en tension” selon la version patronale : si un certain
621 nombre de métiers techniques sont en manque d'effectifs, les employeurs ont cherché des
622 dispositifs tels que le recours à l'apprentissage de façon abusive plutôt que d'augmenter les
623 salaires (des artistes notamment) ou de s'interroger plus globalement sur les conditions de
624 travail dans nos secteurs.

625
626 Nous avons constaté les pratiques de travail illégal partiellement mises entre parenthèses
627 pendant la crise sanitaire, ce qui nous a conduit à réactualiser notre revendication de
628 convention de lutte contre le travail illégal et à obtenir le début de travaux en ce sens par les
629 ministères du travail et de la culture. Le recours aux auto-entrepreneurs de façon abusive étant
630 totalement absent des radars statistiques, alors que nos syndicats en constatent le
631 développement important, nous a conduit à revendiquer d'en faire un axe majeur de cette
632 convention et de l'activité des COREPS, au côté des revendications pour l'emploi.

633
634 La lutte de l'équipe du Lido a montré comment un groupe très puissant, ACCOR, a fait main
635 basse sur un établissement emblématique, après avoir touché des sommes considérables de
636 l'Etat pendant la crise sanitaire, établissement dont il liquide les effectifs permanents d'artistes
637 et de personnel technique et administratif. Cette bataille illustre le concept d'assurance tous
638 risques par l'Etat des grands groupes capitalistes, sans conditionnalité des aides au maintien de
639 l'emploi, notamment en CDI.

640
641 Autre exemple : nous avons lutté contre le modèle Smart, fausse coopérative, filiale d'un géant
642 multinational parti de Belgique. Si nous avons démontré l'incompatibilité de son modèle avec
643 la réglementation des annexes 8 et 10, nous n'avons pas à ce jour pu passer outre
644 l'étanchéification des comptes entre les établissements français et la maison-mère belge. De
645 plus les protestations des salarié·es, confrontés au refus de leurs employeurs réels, y compris
646 des collectivités publiques, d'assumer leurs responsabilités patronales, à commencer par la
647 signature de contrats en emploi direct, nous ont incité à lancer ou relancer la réflexion sur des
648 dispositifs publics permettant l'emploi direct.

649
650 **3.2. Une conception de la négociation et des rapports sociaux violemment abîmée**

651
652 Tout au long du premier quinquennat Macron, les gouvernements n'ont eu de cesse d'affaiblir
653 la représentation syndicale, avec les ordonnances remettant en cause la hiérarchie des normes
654 et les instances représentatives du personnel, au niveau interprofessionnel en passant outre
655 les avis (parfois unanimes comme sur l'assurance chômage) et en menant de pseudo
656 concertations pour la forme. Le ministère de la Culture n'a pas échappé à cette façon de faire,
657 la ministre recevant les seuls patrons en compagnie de B. Le Maire à Bercy, ou la DGCA lançant
658 un rapport sur “l'état des lieux des forces de production artistique” dans le réseau des labels
659 du spectacle vivant subventionné, en écartant soigneusement les organisations représentatives
660 et les représentants du personnel. Nous avons dénoncé le recours à un cabinet privé plutôt



661 qu'aux services du ministère, petit exemple parmi l'océan de crédits alloués à ces officines,
662 juges et parties bénéficiaires du dépeçage de l'Etat et de ses missions de service public.

663
664 Bien que critique sur la méthode qui l'écarte officiellement des décisions, le Medef a compris
665 qu'il tirait bénéfice de cette politique, attirant au passage certains de nos employeurs (dont le
666 Prodis).

667 Nous avons eu à déplorer le peu de combativité des employeurs de nos secteurs, affaiblis par
668 leur incapacité à choisir entre un lobbying discret et un rapport de force favorable au secteur
669 culturel. La FESAC pourrait y perdre son statut d'organisation multiprofessionnelle, avec le
670 risque que cela induit pour les négociations interbranches, notamment la négociation des
671 annexes 8 et 10.

672
673 L'éparpillement de la représentativité autour de la CGT spectacle, bien que contrastée en ce
674 qui concerne nos différents champs, est apparu comme un autre sujet d'inquiétude: une CFDT
675 très peu en mesure d'assumer son niveau de représentativité en présence dans les instances,
676 dans les négociations, encore moins sur le terrain, d'autres OS frôlant la non représentativité
677 (CFTC, FO, CGC), la poussée très inégale d'organisations autres (Solidaires, Unsa, CNT), le repli
678 sur soi (SNTPCT) ou disparaissant (SAMUP). La recherche d'alliés n'est pas simple dans ce
679 contexte.

680

681 3.3. Le contexte national de la nouvelle donne politique

682

683 Une nouvelle fois au 2nd tour de la présidentielle, l'extrême-droite est durablement installée
684 dans l'électorat. Ses idées colonisent les programmes d'autres partis politiques, dans la droite
685 classique et la droite macroniste. Nous combattons ainsi la politique de Laurent Wauquiez à la
686 tête de la région AURA qui entend brutalement baisser ou supprimer les subventions de 140
687 structures culturelles, en reprenant l'attitude démagogique anti-culture des premières gestions
688 de collectivités par l'extrême-droite.

689 Emmanuel Macron a été réélu avec l'apport de plus en plus ténu des voix du barrage
690 républicain, la mise en scène de son duel annoncé ayant autant échoué à minorer le
691 Rassemblement national et ses avatars encore plus ouvertement racistes et misogynes tels
692 qu'E. Zemmour, qu'à faire disparaître la gauche. Celle-ci est remodelée autour de La France
693 Insoumise.

694 Nous avons réaffirmé notre indépendance vis-à-vis des partis politiques mais nous avons aussi
695 tâché de donner les clefs de décryptage des programmes des candidat-es en regard de nos
696 revendications.

697 Les motions d'actualité compléteront les analyses de nos rapports avec le gouvernement issu
698 des législatives, après avoir constaté la poursuite du casting libéral lors de la formation du
699 gouvernement Borne.

700

701 4. INTERNATIONAL

702 4.1. Les crises violentes

703

704 La situation internationale, outre la crise sanitaire à portée mondiale, a connu des crises
705 majeures (Syrie, Birmanie, Mali, Afghanistan, Ukraine ...) qui nous ont conduit à faire part
706 modestement de notre solidarité. La guerre en Ukraine, sur le sol européen, nous pousse à

707 mettre en œuvre une solidarité très concrète avec nos collègues exilé-e-s, de nationalité
708 ukrainienne mais aussi des russes fuyant le régime à caractère fascisant de Poutine. Nous avons
709 affirmé notre soutien au peuple ukrainien et pointé les conséquences supplémentaires de la
710 guerre pour les activités et le patrimoine culturels, alors que les témoignages des artistes et
711 réalisateurs sont d'ores et déjà parus comme essentiels. Nous avons également dénoncé les
712 risques de censure des artistes russes, pris en étau entre l'autoritarisme du Kremlin et les appels
713 à la censure, indistincts envers l'ensemble de la culture russe.

714 Nous avons rappelé que le soutien aux peuples confrontés aux horreurs de la guerre et l'accueil
715 des exilé-e-s ne pouvaient pas être à géométrie variable, selon que l'on soit européen ou non.

716

717 4.2. La lutte contre le réchauffement climatique

718

719 Celle-ci implique une réflexion tout juste amorcée sur les activités de nos secteurs, les grands
720 déplacements en avion constituant le plus grand poste d'émission de CO2 dans nos activités.
721 Des camarades ont souhaité que nous articulions nos déplacements avec le besoin de présence
722 et médiation au plus près de nos territoires et avec les nécessaires coopérations internationales
723 donc la libre circulation des œuvres et des artistes.

724

725 4.3. Le besoin de structuration des droits de nos métiers à l'international

726

727 La fédération n'est présente qu'à travers l'activité de ses syndicats dans les internationales FIA,
728 FIM et MEI et dans les instances de dialogue européennes.

729 Nous avons cependant reçu les collègues sud-coréens à plusieurs reprises pour les informer
730 des principes et du fonctionnement de la protection sociale pour les travailleur-ses de nos
731 professions, salarié-e-s et autrices/auteurs.

732 De même, nous avons échangé avec les collègues italiens et belges sur les politiques culturelles
733 et les droits sociaux.

734 Nos syndicats d'artistes ont travaillé à aider les collègues marocains et sénégalais à renforcer
735 les droits dans leurs pays.

736 La crise sanitaire semble avoir renforcé le besoin de structurer les protections pour nos
737 professions à l'échelon international, alors que plus de 10 millions d'emplois ont été détruits
738 dans la culture du fait de la pandémie, selon l'Unesco.

739

740 4.4. De timides tentatives pour contrebalancer le pouvoir des GAFAM

741

742 Notre participation aux activités de la coalition pour la diversité culturelle a permis de
743 poursuivre la veille contre les géants qui dictent les contenus des œuvres et programmes, et
744 tentent d'imposer les lois qui sont favorables à leurs intérêts. Nous n'avons pas pu peser
745 efficacement pour contraindre réellement les GAFAM à intégrer les politiques de soutien à la
746 création, mais ce débat a largement pris corps.

747 Durant la crise, Netflix a tenté de se parer de l'habit de sauveur, en attribuant 85 millions de
748 dollars en aides ponctuelles aux professionnels en difficulté, dont 1 million € à Audiens. Nous
749 avons cependant analysé cette somme comme une aumône pour ne pas apporter de
750 contribution pérenne au système de financement de la création.

751 Les suites de la directive droits d'auteur ont permis de signer un accord sur la GRM, à décliner
752 dans d'autres pays européens ou à l'échelle mondiale.

753



754 5. LE BILAN DE L'ACTIVITÉ DANS LA CGT

755 5.1. Les mandats confédéraux

756
757 La fédération a présenté deux candidatures pour la CE. Angeline Barth a été élue au Bureau
758 confédéral, en charge notamment de la formation professionnelle et particulièrement en
759 contact avec le gouvernement lors de la crise sanitaire, puis mandatée au CESE. Denis Gravouil
760 a poursuivi le mandat sur le dossier de l'assurance chômage. L'articulation des mandats
761 fédéraux et confédéraux n'est pas simple mais a permis de faire avancer en partie les questions
762 liées à la culture d'une part, et aux droits sociaux des travailleur-ses précaires d'autre part. Il
763 reste cependant à gagner les moyens pour que se développe une réelle prise en considération
764 des millions de personnes concernées par cette précarité, sous toutes ses formes.

766 5.2. Des coopérations au sein de la CGT

767
768 Nous avons poursuivi le travail commun avec le SNJ-CGT et la FILPAC impliqués dans les mêmes
769 organismes de protection sociale (Audiens, Thalie Santé et AFDAS), même s'il s'est parfois limité
770 à une coordination de nos mandaté-e-s. Le SNJ-CGT a réitéré sa volonté de se réunir dans un
771 champ commun avec notre fédération, sans que cela ne se soit encore concrétisé.

772 Pour progresser et dépasser quelques tensions récurrentes dans les champs partagés de
773 l'animation et Sport entre USPAOC et syndicats de la FERC, des rencontres et un travail commun
774 a été mis en place entre nos deux fédérations.

775 Du fait du dossier assurance chômage, des débats communs ont été organisés en commun avec
776 le CNTPEP et la CGT Intérim.

777 Un travail commun a commencé entre USPAOC et le SNAM, au sein de notre fédération, à
778 propos des enseignants et intervenants artistiques qui dépendent de la branche ECLAT (ex-
779 animation).

781 5.3. Le bilan du fonctionnement fédéral

782
783 Les commissions ont donné lieu à un important travail, toutefois inégal selon les besoins très
784 forts (commission sociale, collectif femmes-mixité...) ou plus difficiles à faire partager
785 (international, transition écologique...).

786 Les deux branches (Spectacle vivant et Audiovisuel) ont occasionné beaucoup de réunions et
787 d'échanges d'information mais peinent encore à être les lieux de mutualisations permettant de
788 mieux mettre en commun les moyens humains pour les négociations et autres réunions, ou de
789 mieux coordonner nos campagnes de syndicalisation.

790
791 Le travail dans les régions et les bassins d'emploi (métropoles, départements, ou zones
792 intermédiaires entre deux villes...), identifié comme un axe majeur de notre structuration lors
793 du 38ème congrès, s'est développé de façon considérable lors des confinements, tout
794 particulièrement lors des occupations au printemps 2021. Il a été constaté le besoin de ne pas
795 perdre le contact avec les bases qui se sont formées ou revitalisées à cette époque, en vue de
796 créer ou revivifier des Unions Régionales Fédérales (URF) sur tout le territoire, en lien avec les
797 unions départementales et comités régionaux de la CGT.



798 Le poste de secrétaire à l'orga a vu partir sa titulaire, vers un emploi dans la CGT : au-delà du
799 conflit réglé à l'amiable grâce à la médiation d'un collectif issu de la CE fédérale, il est apparu
800 le besoin de mieux en définir le mandat et les attributions.

801
802 La difficulté plus globale à intéresser des militant·es à l'exercice de l'activité permanente, reflet
803 de cette même difficulté dans les syndicats, est revenue, comme l'a montré le peu de
804 propositions de mises à disposition de candidatures. Cette difficulté pourrait partiellement se
805 lever en anticipant plus fortement les évolutions professionnelles possibles en sortie de
806 mandat, dès la prise de celui-ci.

807
808 L'émergence d'une jeune génération, plus féminisée, de militant·es démontre la possibilité
809 d'aller vers ce renouvellement pour permettre la continuité et le développement de notre
810 organisation.

811
812 Ce développement peut s'appuyer sur la forte progression des adhésions enregistrées lors de
813 ce mandat, avec toutes les nuances qu'apporteront les rapports d'orga, à mettre au crédit de
814 notre activité fédérale et dans les syndicats, au quotidien comme dans les luttes, à travers de
815 nombreux mandats dans les instances et les négociations.